

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 10 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et le jeudi dix décembre à dix-huit heures vingt cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Jean-Louis SAINCILY ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Didier MARICEL ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ;
Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Francelise YEPONDE par M. Lucien BEAUZOR
Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Clara RIGAH
Mme Sylvie DAGONIA par M. Jocelyn SAPOTILLE
M. Arthur MARICEL par Mme Gladys BURAT

Absents : Mme Jacqueline BELFORT ; M. José TORIBIO ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

Date de la convocation

03 Décembre 2020

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2020/12/73

**DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
ADMINISTRATIF ESPACE THERMO-LUDIQUE RENE TORIBIO DE RAVINE-
CHAUDE**

L'article L2221-10 du CGCT dispose que le directeur d'une régie dotée de la personnalité morale est désigné par le conseil municipal, sur proposition du maire.

Le directeur doit disposer d'un contrat de droit public.

Afin d'assurer les fonctions de direction de l'espace thermo-ludique René Toribio, M. le Maire propose Madame Isabelle CORTANA.

Les caractéristiques de son contrat sont les suivantes :

Contrat : titulaire

Grade : Ingénieur territorial

Indice : Brut 518 – Majoré 445

Salaire mensuel brut : 4138,48€

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la proposition du maire de désigner Madame Isabelle CORTANA comme directeur de l'espace thermo-ludique René Toribio ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De désigner Madame Isabelle CORTANA, Directrice de l'établissement espace thermo-ludique René TORIBIO.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

